

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/10/2008 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messenger	8.4750	8.6980
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.7445	8.9745
2/3. Fendage	8.8465	9.0790
4. Brossage à la main	8.8465	9.0790
5/6. Brossage à la carde mécanique	8.8465	9.0790
6a. Brossage à la carde mécanique	8.0840	8.2965
7. Mouillage des peaux brutes	8.7445	8.9745
8. Dégalage à la main	8.8465	9.0790
9. Dégalage à la main + autres travaux	8.9605	9.1960
10. Dégalage à la machine	8.8845	9.1180
11. Cardage	8.9605	9.1960
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	8.9605	9.1960
14. Fendage des têtes, 3kg/h	8.8465	9.0790
15. Fendage des têtes, 5kg/h	8.8465	9.0790

16. Ebarbage	8.0740	8.2865
17. Ejarrage à la machine	8.0740	8.2865
18/19. Ejarrage à la machine	8.9605	9.1960
20. Secrétage	9.6455	9.8990
21. Secrétage têtes et autres morceaux	9.1545	9.3955
22. Secrétage à la machine	9.6455	9.8990
23. Mouillage des peaux secrétées	8.7455	8.9755
24. Brossage des peaux secrétées	8.0740	8.2865
25. Coupage	8.2850	8.5030
26. Chiquettage	7.9930	8.2030
27. Epluchage	7.9930	8.2030
28. Montage	8.0740	8.2865
29. Paquetage	8.2850	8.5030
30. Triage	7.9930	8.2030
31. Soufflage	7.9930	8.2030
32. Affûtage pour moins de 6 machines	9.3790	9.6255
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.6340	9.8875
34. Contremaître	9.1435	9.3840